

PROCÉDURE À SUIVRE

Découvertes fortuites sur les images de résonance magnétique à l'UNF

- 1) En cas d'une découverte fortuite, le chercheur responsable du projet et le personnel de l'UNF * devront être avisés. Si le chercheur responsable accepte, les images seront transmises, de façon anonyme, par l'UNF à un radiologiste aux fins d'évaluation.
- 2) Le radiologiste évaluera les images anonymes et produira un résumé descriptif (non-clinique), indiquant s'il est nécessaire de procéder à un suivi ou pas par un médecin en clinique.
- 3) Le chercheur responsable du projet informera le participant de la situation sans toutefois divulguer la nature de la découverte (voir Découvertes fortuites sur les images de résonance magnétique : guide pour les chercheurs).
- 4) Les participants auront la possibilité de faire leurs propres arrangements pour le suivi avec un médecin dans une clinique externe.
- 5) Si le participant n'est pas en mesure de prendre un rendez-vous en clinique externe, les services d'un neurologue affilié à l'Unité de Neuroimagerie Fonctionnelle lui seront offerts pour le suivi. Avec le consentement du participant, le résumé descriptif non-clinique du radiologue sera mis à la disposition du neurologue.
- 6) Avec l'accord du participant, une copie des images anonymes et du résumé non-clinique, ainsi qu'une lettre d'introduction, peut être transmise au médecin qui effectuera le suivi du participant.

*L'un des employés de l'UNF opérant l'appareil de résonance magnétique (p. ex. Carolyn Hurst ou André Cyr).

Découvertes fortuites sur les images de résonance magnétique

Guide pour les chercheurs

Vous avez récemment participé à un projet de recherche impliquant une résonance magnétique. Nous avons noté sur certaines images une région demandant une attention plus particulière : par conséquent, un radiologiste a examiné les images.

Le radiologiste a recommandé qu'un suivi soit fait auprès d'un médecin, étant donné que les images acquises pour la recherche ne donnent pas toutes les informations nécessaires à établir un diagnostic clinique.

Si vous le désirez, une copie des images peuvent être transmises à votre médecin de famille ou tout autre médecin que vous désignerez.

Si vous n'avez pas de médecin de famille, nous pouvons vous référer à un médecin neurologue, associé à l'Unité de Neuroimagerie Fonctionnelle (UNF).

Questions possibles	Suggestions de réponses
Que dois-je dire à mon médecin?	Vous avez participé à un projet de recherche incluant une résonance magnétique. En révisant les images, nous avons noté un aspect inhabituel. Un radiologiste a revu les images et recommande un suivi auprès d'un médecin
Pouvez-vous me dire ce qui ne va pas? Que voyez-vous? Je veux plus d'informations. Est-ce une tumeur, un vaisseau sanguin, la sclérose en plaque...? C'est gros comment? Où est-ce situé? Pouvez-vous contacter mon médecin?	Nous pouvons transmettre une copie des images à votre médecin. Lorsque votre médecin vous aura vu et examiné les images, il sera en mesure de vous donner plus d'informations.
Est-ce que j'ai vraiment besoin de voir un médecin? Est-ce que je dois voir un médecin généraliste ou spécialiste? Que dois-je faire maintenant? Où dois-aller? (clinique, hôpital, urgence) Quand dois-je voir un médecin (aujourd'hui vs 1 semaine)? Référez-moi au radiologiste qui a déjà vu mes images. Je ne peux pas avoir de rendez-vous avant 6 mois... Est-ce que je peux avoir un suivi ici? Pourquoi je ne peux pas voir un médecin ici? C'est un hôpital ici, il doit y avoir des médecins et infirmières?	Un radiologiste a recommandé que vous ayez un suivi. Il serait peut-être préférable de suivre cette recommandation. C'est votre choix. Le radiologiste qui a revu les images n'est pas disponible pour faire le suivi de votre cas : c'est votre médecin de famille qui sera en mesure de voir s'il est nécessaire de faire un suivi ou non.

<p>Est-ce que c'est grave? Vous avez plus d'informations? Je veux un rapport officiel et mes images. Je veux une copie de mes images pour mon dossier.</p>	<p>Un médecin doit vous rencontrer et examiner les informations avant de répondre à vos questions. Seul un médecin est autorisé à donner un diagnostic ou demander d'autres examens cliniques. Si d'autres tests sont nécessaires, votre médecin pourra les prescrire et vous transmettre les résultats.</p>
<p>Je n'ai aucune assurance de santé. Qui devra payer pour les tests additionnels?</p>	<p>Si vous n'avez aucune assurance-santé au Québec, vous devrez assumer les coûts pour les examens demandés. Vous pouvez également envisager d'effectuer les examens demandés là où vous avez une couverture d'assurance médicale.</p>
<p>Est-ce que je pourrai participer à d'autres projets de recherche? Quels sont les impacts futurs sur ma vie et ma santé?</p>	<p>Tout dépendra des résultats des examens: chaque cas est unique</p>
<p>J'insiste pour voir le résumé du radiologiste. SVP, me le remettre maintenant</p>	<p>Il nous fera plaisir de vous fournir une copie du résumé produit par le radiologiste mais, ce peut être fait par un médecin (votre médecin traitant ou associé à l'UNF). Le radiologiste ayant révisé les images l'a fait sous la condition que les informations soient révisées et discutées avec le patient par un médecin seulement.</p>